

Amicale des Retraités du LCL du POITOU
24 bis rue Victor Hugo 86000 POITIERS

Site Internet : www.far-lcl.asso.fr
Tel: 05 49 88 09 61 / 06 83 02 48 90
Mel : jpierre.hoste@gmail.com



2026

L'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le **jeudi 23 avril 2026**, au **Lycée KYOTO**
26 avenue de la Fraternité 86000 Poitiers - tel 05 49 36 29 40 - (Quartier St Eloi)
Elle sera suivie d'un repas (Apéritif, Entrée, Plat, Fromage, Dessert, Café, Vin blanc/rouge).

Programme de la journée

09h30 Rendez-vous pour le café et thé d'accueil dans la salle de réunion (plan : entrée C)

10h00 Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'AGO du 10 avril 2025 (document joint)
- Rapport moral, Rapport d'activités, Rapport Financier, Détermination cotisation 2027
- **Quatre mandats d'administrateur(ice) se terminent en 2026.**

>>>>>>> Les personnes candidates à un poste d'administrateur doivent faire acte de candidature par écrit auprès du Président avant le **9 avril 2026**, (mail ou lettre adressée au 1 chemin

des

arsis 86800 Sèvres-Anxaumont).

- Appel à candidature au poste de Vérificateur aux comptes
- Activités prévues jusqu'à fin 2026 et intervention de F.Perrinet responsable des sorties ludiques
- Questions diverses

Interventions : Représentant d'ARCAM86, Mme Pradel (Kyoto), DR LCL (Poitou Charentes Limousin),

12h30 Apéritif et repas complet au Restaurant d'application du Lycée (plan : entrée D)

- 27,00€ pour les amicalistes prix du repas après participation de l'Amicale
(Adhérents : Retraité LCL, Conjoint LCL, Extérieur LCL >> à jour de cotisation)
- 34,00€ pour les invités

Cochez pour préciser le moyen de règlement >>> ☐ Chèque ☐ Virement ☐

Inscriptions

Adresser le bulletin réponse ci-dessous **avant le 10 avril 2026** accompagné de votre chèque de règlement libellé à l'ordre de l'Amicale des Retraités du LCL Le Crédit Lyonnais du Poitou au secrétaire

Jean LACOUA – 24 rue des Pommiers 86280 Saint Benoît - Tel 0954969408 – mel : lacoua.jean@wanadoo.fr.

>>>> OU >>>

Règlement par virement au compte de l'association

IBAN	FR50 3000 2078 0000 0079 0882 M39
Code B.I.C	CRLYFRPP

Bien préciser votre nom dans le libellé informatique du VIR et adresser par mail ou courrier à Jean Lacoua votre bulletin d'inscription en indiquant la date du VIR

A retourner

A.G.O. du 23 avril 2026 au Lycée Kyoto

26 avenue de la Fraternité 86000 Poitiers - tel 05 49 36 29 40 -

Important : cocher la ou les cases qui conviennent

Je serai présent(e) à l'Assemblée Générale ☐

Je serai présent(e) au repas ☐

> **Amicalistes** (actifs, associés, bienfaiteurs) :

– Nom, Prénom 27,00€

> **Invités** – Nom, Prénom 34,00€

Si règlement par virement préciser la date de ce dernier

TOTAL

--

(Manifestation) À conserver par l'adhérent

L'amicale collecte uniquement par bulletin de participation le minimum de données utiles :

- l'identité utile pour évaluer l'effectif inscrit à la manifestation.
- l'adresse, les coordonnées téléphoniques et l'adresse courriel (email) pour nous permettre d'informer nos adhérents ou transmettre des documents relatifs à cette participation

La transmission d'information aux adhérents s'effectue selon 2 types de publication:

- publication d'information au format numérique accessible par des moyens électroniques tels que le réseau internet, par courriel via les boîtes mails des adhérents
- publication d'information par courrier sur support papier aux adhérents sans internet

Ces données sont destinées :

- au responsable des manifestations (Jean-Pierre HOSTE)
- au trésorier pour les questions financières (Jacques SAVIN)
- à l'amicale qui conserve ces documents dont le Président actuel est Jean-Pierre HOSTE.

Les bulletins de participation et les fichiers de traitement ne seront ni vendus, ni loués, ni transmis à d'autres organismes. Seule la liste des participants (Prénom, Nom) de la sortie est transmise à l'autocariste dans le cadre de la Loi du 3 juillet 2009.

Au décès ou au départ d'un adhérent, les bulletins de participation seront conservés que jusqu'à la fin de l'exercice en cours. Ils seront détruits au moment du renouvellement des cotisations.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), les adhérents bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Ils peuvent aussi s'opposer au traitement des données les concernant et disposez du droit de retirer leur consentement à tout moment en contactant le Secrétaire Jean LACOUA.

Les adhérents ont la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

